Les formations à recrutement particuliers à saisir sur la plateforme cursus spécifiques

Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis en parallèle dans AFFELNET

SECTIONS INTERNATIONALES										
		ARABE	CHINOIS	ESPAGNOL	ITALIEN	JAPONAIS	POLONAIS	BRITANNIQUE	ALLEMAND	PORTUGAIS
HONORE DE BALZAC	17ème	●		●	●			●	●	●
CLAUDE MONET	13ème	●	●							
JANSON DE SAILLY	16ème		●							
JEAN DE LA FONTAINE	16ème					●				
MONTAIGNE	6ème						●			●
CAMILLE SEE	15ème							●		
DECOUR	9ème		●							
MAURICE RAVEL	20ème							●		

Les sections internationales sont à recrutement interacadémique. L'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature et des résultats obtenus aux tests écrit et oral dans la langue de la section. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section internationale du mardi 8 juin 2021. L'admission définitive est prononcée par la Directrice académique des services de l'Education Nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

ESABAC - ABIBAC- BACHIBAC				
		ESABAC	ABIBAC	BACHIBAC
VICTOR HUGO	3ème	●		
CLAUDE MONET	13ème	●		
BUFFON	15ème	●		
JANSON DE SAILLY	16ème		●	
MOLIERE	16ème			●
MONTAIGNE	6ème		●	●
MAURICE RAVEL	20ème		●	●

Une priorité est donnée aux élèves parisiens, mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements. Sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève. Ces sections sont ouvertes à l'entrée en seconde, aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en première. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein de l'établissement demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères au regard de la procédure définie et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section binationale du mardi 8 juin 2021. L'admission définitive est prononcée par la Directrice académique des services de l'Education Nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

SECTION LANGUE ORIENTALE				
Lycées dispensant la formation		**JAPONAIS : formation ouverte aux élèves des autres académies**	**VIETNAMIEN : formation ouverte au élèves des autres académies**	**CHINOIS : formation ouverte aux parisiens uniquement**
JACQUES DECOUR	**9ème**			●
GABRIEL FAURE	**13ème**			●
JANSON DE SAILLY	**16ème**			●
JEAN DE LA FONTAINE	**16ème**	●	●	●

LYCEES HENRI IV & LOUIS LE GRAND	
Secondes générales et technologiques	**Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats, qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie**
CLASSES SCIENCES PO ET SCIENCES CO DU LYCEE BERGSON	
Secondes générales et technologiques	**Une priorité est donnée aux élèves parisiens**

FORMATION PERMETTANT UNE PRATIQUE SPORTIVE INTENSIVE	
Secondes générales et technologiques et 1ère STMG	**Classes à Horaires Aménagés Sportifs d'Excellence (CHASE)** : une priorité est donnée aux élèves parisiens, mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements.
HENRI BERGSON	**19ème**
FRANCOIS VILLON	**14ème**
CAMILLE SEE	**15ème**
HONORE DE BALZAC	**17ème**
CLAUDE BERNARD	**16ème**
PAUL VALERY	**12ème**

FORMATIONS PERMETTANT UNE PRATIQUE ARTISTIQUE INTENSIVE				
Secondes générales et technologiques et 1ère S2TMD		**DOUBLE CURSUS - MUSIQUE ET DANSE**	**Vers BAC TECHNO S2TMD(*)**	Les élèves ayant réussi le concours d'entrée au **Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris**, aux **Conservatoires à Rayonnement Régional de Paris et de Boulogne**, à la **Maîtrise de Radio France**, à la **Maîtrise de l'Opéra-Comique** et à la **Maîtrise de Notre Dame s**ont prioritaires pour l'admission dans ces formations, dans la limite des possibilités d'accueil des établissements. Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats, qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie. (*) Seconde générale et technologique options : culture et pratique de la musique, de la danse ou du théâtre
RACINE	**8ème**	●		
JEAN DE LA FONTAINE	**16ème**	●	●	
GEORGES BRASSENS	**19ème**	●		
LAMARTINE	**9ème**		●	

Les formations à recrutement particulier à ne pas saisir dans la plateforme cursus spécifiques mais à saisir sur AFFELNET

Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis dans AFFELNET en premier(s) vœu(x), en sus de la procédure de dépôt de dossier éventuellement mise en place.

FORMATIONS DES METIERS D'ART			
Secondes spécifiques		**DFESMA**	Vers le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art
BOULLE	**12ème**	●	Recrutement national - Les familles doivent prendre contact avec l'établissement

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL : CREATION ET CULTURE DU DESIGN			
Secondes Générales et Technologiques		**CREATION ET CULTURE**	**Vers BACCALAUREAT STD2A - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DESIGN ET ARTS APPLIQUES Formations réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris**
MAXIMILIEN VOX	**6ème**	●	Les familles doivent prendre contact avec l'établissement. **Les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat la liste des candidats proposés pour le 7 juin 2021.**
BOULLE	**12ème**	●	
AUGUSTE RENOIR	**18ème**	●	

SECTIONS SPORTIVES				
Secondes Générales et Technologiques		**HANDBALL**	**HIP HOP**	Cette formation est prioritairement à recrutement académique. Les familles doivent prendre contact avec l'établissement pour connaître les formalités de candidature.
TURGOT	**3ème**		●	**Les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat la liste des candidats proposés pour le 7 juin 2021.**
CLAUDE BERNARD		●		